Cinquante troisième année. - N° 110 A Samedi 8 et dimanche 9 juin 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 915

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

532 446 598 RCS Lille Métropole.
NORTIA INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 6000000 EUR.
Adresse : 215, avenue le Notre, 59100 Roubaix.
Précédent propriétaire : 532 446 598 RCS Lille Métropole. **NORTIA INVEST.** 519 995 450 RCS Paris.
SELECTION 1818.
Date de commencement d'activité : 27 mai 2019.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à l'annulation de la fusion nationale simplifiée, Société absorbante : NORTIA INVEST, Forme : SAS, Adresse du siège : 215 avenue Le Nôtre 59100 Roubaix, Capital : 6 000 000 €, Numéro unique d'identification : 532 446 598,Lieu d'immatriculation : RCS Lille Métropole, Société absorbée : SELECTION 1818, Forme : SA, Adresse du siège : 23 rue Royale 75008 Paris, Capital : 1 575 030 €, Numéro unique d'identification : 519 995 450, Lieu d'immatriculation : RCS Paris, Selon l'acte unanime sous seing privé en vue d'annulation de la fusion simplifiée signé le 27/05/2019, déposé au RCS de Lille Métropole le 28/05/2019 et au RCS de Paris le 31/05/2019, il a été rappelé le projet de fusion simplifié du 11/04/2019 déposé au RCS de Lille Métropole et de Paris le 15/04/2019 ainsi que le BODACC faisant courir le délai d'opposition des créanciers du 18/04/2019 pour la société SELECTION 1818 (N°77A DU 18/04/2019) et du 19/04/2019 pour la société NORTIA INVEST (N°78A du 19/04/2019).Ladite fusion devait prendre effet le 31/05/2019 et que suite à la possibilité de la perte de l'agrément de l'ACPR par la société NORTIA INVEST, il a été décidé d'annuler l'opération de cette fusion simplifiée. Il n'y aura donc pas de transmission universelle du patrimoine de SELECTION 1818 à NORTIA INVEST ni de dissolution sans liquidation de la société SELECTION 1818. Pour Avis..